



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 5-10-90 relatif au zonage de l'ex-Paroisse, ci-après indiqué, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 21 novembre 2023 à 19 h 30 à la salle Jean-Paul-Carières, située au 281 de la montée Saint-Vincent.

Demande de dérogation mineure

Demande numéro DM-2023-01

Demande de dérogation mineure pour :

Immeuble : 1485, route 344 (lot 1 822 519), matricule : 5143-14-5786

Zone : RA-5

Nature : Autoriser la construction d'un deuxième étage d'un garage détaché existant, dont les détails se décrivent comme suit :

- La présente demande propose d'agrandir en hauteur (2^e étage) le garage détaché existant à une distance 6,21 mètres de la ligne avant (emprise de la route 344) où une distance minimale exigée par le Règlement numéro 5-10-90 relatif au zonage, est de 7,6 mètres;
- La présente demande propose d'agrandir le garage détaché existant dont la hauteur des murs extérieurs sera de 7,19 mètres où la hauteur des murs extérieurs exigée par le Règlement numéro 5-10-90 relatif au zonage, est de 3 mètres;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2023 quant à cette demande.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 6^e jour du mois de novembre 2023.

Lise Lavigne, Directrice générale et
Greffière-trésorière